

# C.C.A.S. DE GREZIEU-LA-VARENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Séance du 12 mai 2026

*L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-huit heures trente le conseil d'administration du C.C.A.S. de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle SEIGLE-FERRAND, Président du C.C.A.S.*

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Quorum : 7**

**Présents :** 9 Isabelle SEIGLE-FERRAND, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Michel LAGIER, Alain DURY, Hélène SORLIN, Céline GUIGON, Carole FRÉNÉAT, Lucille JACQUEMOT.

**Absents excusés :** 4 Anne-Marie MATHIEU, Françoise VANRELL, Sylvie JERDON, Gaëtane THIEFFRY.

**Pouvoirs :** 3 Sylvie JERDON à Isabelle SEIGLE-FERRAND  
Françoise VANRELL à Fabienne TOURAINE  
Anne-Marie MATHIEU à Pierre GRATALOUP

**Secrétaire de séance :** Myriam BEN HADJ ALI

**Date de la convocation :** 7 mai 2026

---

### Délibération n° 3

#### **Délibération n° 024/2026 – Élection du Vice-président délégué du CCAS**

L'article 141 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) introduit l'élection d'un Vice-président délégué au sein des conseils d'administration des CCAS.

Codifié à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, ce texte prévoit désormais que le conseil d'administration « élit également un Vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-président ».

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 et R.123-18 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit procéder, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue, à la nomination d'un Vice-président délégué ;

**CONSIDÉRANT** qu'ont fait acte de candidature, en qualité de Vice-président délégué :

Madame Anne-Marie MATHIEU

Il a été procédé au vote à scrutin secret, puis au dépouillement.

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- Nombre de votants : 12
- Suffrages blancs : 0
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Candidats <i>(par ordre alphabétique)</i>	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Anne-Marie MATHIEU</b>	<b>12</b>	<b>Douze</b>

**PROCLAME** Madame Anne-Marie MATHIEU Vice-président délégué du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,*

**Isabelle SEIGLE-FERRAND**  
Président

